



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE

CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER PARIS HÔTEL THE WESTIN PARIS VENDÔME

LE 15 MAI 2018 de 9H00 à 11H30
**RGPD A J-10 : TOUT SAVOIR SUR LE RGPD ET
POUR VOUS ASSURER UN NIVEAU D'ALERTE ET
UNE PROTECTION EFFICACES**

Face à la disruption de données dans le monde économique et au risque de plus en plus croissant de vol de données, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté le 27 avril 2016 un règlement sur la protection des données personnelles (RGPD) s'imposant à tous les Etats membres européens.

Ce texte qui entrera en vigueur le 25 mai prochain soit « demain » a créé un branle-bas de combat aussi bien pour les entreprises européennes, que pour les entreprises hors de l'Europe, du fait des sanctions colossales pouvant atteindre 20 millions d'euros, voire 4 % du chiffre d'affaires mondial.

Les thèmes abordés seront :

LE RGPD & LE DRH

DÉPLOYER DE BONNES PRATIQUES POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU RGPD : LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT, LE SOUS-TRAITANT, LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES & LE « NOUVEAU » RÔLE DE LA CNIL

COMMENT BIEN PROTÉGER LES DONNÉES ET LUTTER CONTRE LES CYBERATTAQUES.

LA "TRANSPPOSITION" EN DROIT FRANÇAIS DU RGPD.

C'est dans ce contexte que l'association Institut Risk & Compliance vous donne rendez-vous le 15 mai 2018 dans un cadre prestigieux pour échanger sur les mesures à respecter afin d'être conforme à la réglementation européenne sur la protection des données personnelles.

**Les places étant limitées,
nous vous prions de vous inscrire
au plus vite :**



> Je m'inscris



PROGRAMME :

DE 8 H 30 À 9 H : ACCUEIL DES PARTICIPANTS & PETIT-DÉJEUNER

DE 9 H À 11H30 : 5 INTERVENTIONS DE 25 MINUTES PAR DIFFÉRENTS EXPERTS SUR LES THÈMES SUIVANTS :

• 9H – 9H20 : INTRODUCTION SUR LE RGPD : LE RGPD & LE DRH

Ce thème sera abordé par Maître AMADO, Avocat, Cabinet Amado, qui évoquera les points suivants :

- Les enjeux et les risques.
- Les acteurs.
- Les moyens.
- Un changement de paradigme : vers une « gestion responsable » par les entreprises.

• 9H20 – 9H40 : S'ORGANISER POUR DEMONSTRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RGPD

Ce thème sera abordé par Benoit Pellan de l'Afnor Certification qui évoquera les points suivants :

- Le principe de responsabilisation (accountability)
- La protection dès la conception (privacy by design/by default)
- La démarche de certification (article 42-43)

• 9H40– 10H10 : LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU RGPD : LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT, LE SOUS-TRAITANT, LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES & LE « NOUVEAU » RÔLE DE LA CNIL

Ce thème sera abordé par Anne Fontanille de la CNIL qui évoquera les points suivants :

- Quelles sont les nouvelles obligations des sous traitants ?
- Le DPO : quelle est la fonction du successeur du CIL ?
- La CNIL, régulatrice et autorité de contrôle.

• 10H10 – 10H30 : COMMENT BIEN PROTÉGER LES DONNÉES ET LUTTER CONTRE LES CYBERATTAQUES.

Ce thème sera abordé par David Hoze, Président Directeur Général de Wise Partners et par Catherine Bouzigues de Wise Partners, qui évoqueront les points suivants :

- Les mesures de sécurité à mettre en place au sein de l'entreprise à l'aube de la RGPD et les contrôles réguliers.
- Les précautions à prendre auprès de ses sous-traitants.

• 10H30 – 10H40 : DONNÉES PERSONNELLES ET SYSTÈMES D'INFORMATION.

Ce thème sera abordé par Corinne Plourde, Présidente de 4CYSEC qui évoquera les points suivants :

- Comment mettre en place des mesures opérationnelles au niveau SI ?
- Définir les différents types de risques.
- Identifier les mesures applicables selon le type de risque.
- Réaliser un plan d'action.

• 10H40– 11H00 : LA "TRANSPOSITION" EN DROIT FRANÇAIS DU RGPD

Ce thème sera abordé par Christine YAGUAS, Directeur Juridique France, TOYS'R'US FRANCE qui évoquera les points suivants :

- La proposition de loi AN n° 490 du 17/12/2017 sur la protection des données personnelles prévue pour la date d'effet du RGPD en vue de compléter les 50 renvois du RGPD à chaque droit national.
- Un décret à venir quant à l'obligation de tenue d'un journal des opérations sur les data.
- Un texte complexe avec de nombreux renvois implicites au RDPD omettant d'évoquer des innovations importantes du RGPD.

DE 11H10 À 12H : QUESTIONS - RÉPONSES ET NETWORKING

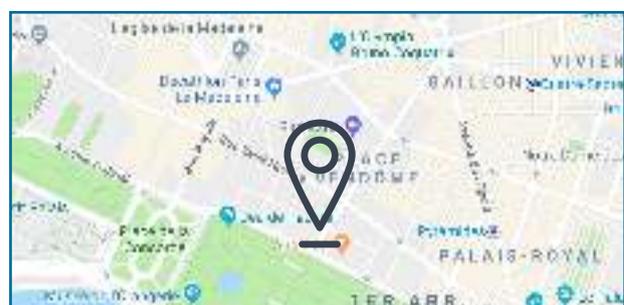
PUBLIC CONCERNÉ :

- DSI et RSSI • Directeur de la Compliance et juridique, Directeurs, responsables juridiques, juristes • Toute personne s'intéressant au domaine de la protection des données.

PLAN D'ACCÈS :

Hôtel The Westin Paris Vendôme : 3 Rue de Castiglione - 75001 Paris

Métro Concorde ou Tuileries  1 Métro Madeleine  14  8





BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom : Prénom :
Société :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Email @ :
Téléphone fixe : Mobile :

FRAIS D'INSCRIPTION (par chèque ou virement) :

	Avant le 10 Mai 2018	Après le 10 mai 2018
Non Membre	495 Euros	525 Euros
Membre - (Cout adhésion annuelle 395 Euros)	Gratuit	Gratuit

RÈGLEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à www.institutriskcompliance.com/espace-membres/

BULLETIN D'INSCRIPTION* (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : contact@institutriskcompliance.com)
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?* allez à www.institutriskcompliance.com

• Les membres peuvent être aussi bien des personnes physiques de tous secteurs économiques, que des personnes morales, intéressées par la Compliance, l'éthique sociétale et le respect des codes de conduite des entreprises ou organisations, en France mais aussi venant de l'international (avec une activité économique, professionnelle etc. en France).

Pour s'associer à l'IRC, il suffit de cliquer sur le lien en ligne « Devenez adhérent », de compléter les renseignements à fournir vous concernant et de procéder au paiement de l'adhésion annuelle.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 395 euros par personne et de 350 euros pour toute adhésion multiple au sein d'un même organisme (société, association, établissement public ou autre).

QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

Les membres de l'IRC bénéficient de tous les avantages suivants :

- Se former aux enjeux de la Compliance par 6 sessions informatives par an organisées par l'Institut gracieusement.
- Participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut.
- Bénéficier de remises lors de conférences et séminaires dans lesquels l'IRC collabore.
- Faire partie d'un réseau de professionnels de la Compliance et échanger des points de vue et des conseils pratiques .
- Avoir une vision internationale de la Compliance à travers notamment des partenariats nationaux et internationaux de l'IRC.
- Collaborer avec les organismes de réglementation et les autorités pour les questions liées à la Compliance.
- Trouver une réponse aux préoccupations concernant les responsabilités pénales, civiles ou administratives pouvant être encourues par les dirigeants d'entreprise.

NOS RÉDUCTIONS PARTENAIRES :



Réductions sur une très large gamme de tarifs publics sur l'ensemble des vols Air France et KLM, pouvant aller jusqu'à -15% sur nos lignes internationales et jusqu'à -50% sur les lignes en France métropolitaine (Corse incluse).

Evènement : **CONFERENCE PETIT DEJEUNER DE L'INSTITUT DU RISK ET COMPLIANCE**

Code identifiant : **33057AF**

Valable au transport du : **06/05/2018 au 20/05/2018**

Lieu de l'évènement : **PARIS**

Connectez-vous sur le site internet de l'évènement ou directement via <http://globalmeetings.airfranceklm.com/Search/promoDefault.aspx?vendor=AFR&promocode=33057AF>



Vous pouvez bénéficier d'une réduction de 20% sur votre parcours aller-retour en France métropolitaine. Après votre inscription un fichet SNCF de réduction vous sera envoyé. Merci d'envoyer un mail à contact@institutriskcompliance.com pour en faire la demande.

* Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. • Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. • Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.